

Réf: Dossier 211803

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EMERGENCE AUTO »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, ABOBO
BAOULE, NON LOIN DE L'HOPITAL D'ABOBO BAOULE, Lot
563, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/04/2023, et enregistrés au CEPICI le 27/04/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EMERGENCE AUTO »

Objet : VENTE DE VEHICULE, LOCATION DE VEHICULE, MECANIQUE, SERVICE DE VIDANGES, LOCATION D'ENGINS, DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, ABOBO BAOULE, NON LOIN DE L'HOPITAL D'ABOBO BAOULE, Lot 563, Ilot 44

Dirigeant(s) M SANOGO ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06040 du 05/06/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40435/GTCA/RC/2023 du 05/06/2023

